

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le neuf septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 1^{er} septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Sylvie AULIVIER, Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Anne FERRER (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Jean-Michel GIRAUD (pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU), Mathieu POUGNAND (pouvoir donné à Armand ROQUIER) et Gilbert NASARRE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND).

Secrétaire de séance : Stéphanie SIMONNEAU

OBJET : Acquisition de deux parcelles mitoyennes non bâties sises rue des Ouches et chemin des Rollets

Le Maire expose.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiD, des rencontres ont été mises en place avec les propriétaires de terrains non bâtis situés en zones constructibles sur la commune d'Echiré.

Des échanges ont ainsi été engagés avec les filles et héritières de Mme Paulette GIRAUD, ancienne propriétaire de plusieurs terrains constructibles situés dans le bourg d'Echiré, notamment deux parcelles mitoyennes non bâties, cadastrées section AK n°210 (447 m²) et AK n°211 (231 m²) respectivement adressées rue des Ouches et chemin des Rollets à Echiré.

Mmes Danielle THIBAUDEAU et Catherine SABOURIN, filles de Mme GIRAUD, ont proposé à la commune d'acquérir ces deux parcelles, situées à l'arrière de la place de la Halle (côté Est).

Compte tenu des demandes d'emplacements commerciaux reçues par la commune et vu l'emplacement privilégié de ces deux parcelles,

Compte tenu de l'accord entre les parties sur les modalités et conditions de la vente,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter l'acquisition des parcelles mitoyennes non bâties cadastrées section AK n°210 pour 447 m² et AK n°211 pour 231 m², sises respectivement rue des Ouches et chemin des Rollets à Echiré et appartenant à la succession de Mme GIRAUD Paulette née BOISSEAU, pour le prix de 61 000 €, frais d'acte en sus ;**

CM20220909-011

- **de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte définitif de vente à intervenir en l'étude de Maître Bernard MARTIN (79410 Echiré), notaire commun aux deux parties, ainsi que documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré 9 septembre 2022

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Thierry DEVAUTOUR

Stéphanie SIMONNEAU

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **12 SEP. 2022**
Notifié ou publié le : **14 SEP. 2022**